

Date de convocation : 4 avril 2008

Date d'affichage : 4 avril 2008

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 10 avril 2008 à 20 H.30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : Mme COLET, M. DINÉ, GOBÉ, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LEFEUVRE, LORIN, MOREL, NOURY, M. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RONCERAY, ROUSSEL.

Absent excusé : M. RIGOLAND ayant donné procuration à M. RONCERAY.

Secrétaire de séance : M. Patrick DINÉ.

1) Budget 2008

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget communal, et les budgets annexes, tels qu'ils ont été préparés par la commission des finances.

COMMUNE

*Section de fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 241 818,20 €.

FONCTIONNEMENT	
Principales dépenses	Principales recettes
Charges à caractère général 243 630 €	Dotations de l'Etat 342 247 €
Frais de personnel et charges sociales 348 253 €	Contributions directes 365 674 €
Charges de gestion courante 130 696,85 €	Autofinancement pour l'investissement : 452 201,01 €.
Diverses participations et contingents au SIVM 10 760 €	
Participation au CCAS 1 886,85 €	
Indemnités élus 42 300 €	
Charges financières 48 800 €	

Les taux des contributions directes restent inchangés:

- taxe d'habitation : 16,97 – taxe foncière propriétés bâties : 26,17 – taxe foncière propriétés non bâties : 42,51.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2008
CLUB LOISIRS ET AMITIES	656
MUSIQUE	3 130
VELO CLUB	1 050
FOOTBALL CLUB LANDIVY PONTMAIN	2 297
COMITE DES FETES	4 800
CENTRE ANTICANCEREUX	386
AFN	207
CYCLO TOURISTE	175
SOCIETE DE PECHE	175
SOCIETE DE CHASSE	175
CHAMBRE DES METIERS	146
AC et PG	127
FOIRE CONCOURS	3 390
FDG PROTECTION DES CULTURES	202,81
RESTOS DU CŒUR	192
AMICAL LAIQUE	946
CONTRAT VILLE	1 188
ADIL	335
TRAIT D'UNION GORRON	21
BANQUE ALIMENTAIRE	103
LA CROIX D'OR	104

	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2008
OCCE GORRON (CLASSE DE NEIGE)	252
ECOLE PRIMAIRE (CLASSE DE NEIGE)	4 176
MUSIQUE	2 625
AVANCE MUSIQUE	1 125
VELO CLUB	1 500

Les subventions seront versées sur présentation soit d'un compte de résultat 2007, soit d'un projet de budget 2008.

*Section d'investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 498 671,71 €.

Les principaux investissements prévus pour 2008 sont :

Travaux en cours ou réalisés à payer	Nouveaux investissements
Ateliers relais : 22 146 € Logements la Pérelle : 14 000 € Salle de musique : 150 000 € Versement à la Maison de Retraite : 115 000 €. Classe école primaire : 3 085 €	Acquisition foncière : 50 000 € Electricité Eglise : 30 654 € Achat matériel : 26 000 € Mobilier salle la Pérelle, salle de musique, école : 5 000 € Valises portage repas : 6 000 € Mobilier urbain : 5 000 € Rénovation dernière classe école primaire : 12 000 € Tribunes terrain de foot : 40 000 € Presbytère : 15 000 € Bâtiment 22 Grande Rue : 50 000 € Chemin pédestre : 23 200 € Réfection trottoirs : 100 000 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2008.

ASSAINISSEMENT :

Fonctionnement : dépenses : 49 925,75 €

recettes : 49 925,75 €

Investissement : dépenses : 39 028,13 €

recettes : 39 028,13 €

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.

La surtaxe d'assainissement reste inchangée.

LOTISSEMENT DU BRINDEAU :

Fonctionnement : dépenses : 20 000,00 €

recettes : 20 000,00 €

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.

LOTISSEMENT DE LA LORETIERE :

Fonctionnement : dépenses : 388 190,75 €
recettes : 388 190,75 €

Investissement : dépenses : 388 190,75 €
recettes : 388 190,75 €

Le conseil municipal vote ce budget à l'unanimité.

CCAS :

Fonctionnement : dépenses : 23 620,00 €
recettes : 23 620,00 €

Les membres du CCAS votent ce budget à l'unanimité.

2) Tarif des locations

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs de locations des salles. Après échange, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants en augmentation d'environ 2 % par rapport à 2007 :

Pour la salle polyvalente :

	Locati on	Cuisine	Nettoyage cuisine sanitaires	salle et
Particuliers et associations de LANDIVY	137 €	70 €	265 €	
Particuliers et associations hors commune	200 €	97 €	265 €	
Commerçant	243 €	105 €	265 €	

+ électricité selon relevé de compteur

+ nécessaire produits et matériel de nettoyage : 8,50 €

+ vaisselle : 0.05 € pièce.

Le nettoyage salle cuisine et sanitaires sera réduit de 50 % si la salle est rendue assez propre et de 100 % si elle est impeccable.

La salle sera mise gratuitement à disposition des associations de Landivy une fois par an.

Pour les particuliers qui souhaitent la moitié de la salle, le tarif sera celui de la grande salle de la Pérelle.

Pour la salle de la Pérelle :

	Petite salle	Grande salle	Cuisine
Particuliers et associations de Landivy	26,50 €	70,50 €	26,50 €
Particuliers et associations du canton	35,70 €	78,50 €	26,50 €
Particuliers et associations hors canton	44 €	97 €	35,70 €
Commerçant	53 €	124,50 €	53 €

+ électricité suivant relevé de compteur

+ Vaisselle : 0.05 € pièce

Un nettoyage sera facturé au prix de 194 €, réduit de 50 % si la salle est rendue assez propre et de 100 % si la salle est impeccable.

Les associations de Landivy bénéficient de la gratuité pour la tenue d'assemblée générale ou de réunions de leurs membres.

3) Echange de chemins

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la précédente municipalité avait engagé des aménagements de terrain à la Chasserie : acquisition de la voie menant aux bâtiments et rétrocession du chemin rural. Il présente les documents d'arpentage établis par le géomètre.

4) Délégations au maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la précédente séance les membres du conseil municipal ont délégué au maire les pouvoirs prévus par l'article L.2122-22 du CGCT.

Après délibération, le conseil municipal complète cette délégation au maire en fixant les limites suivantes :

- Droit de voirie et de stationnement : gratuit
- Réalisation des emprunts : dans la limite des montants indiqués au budget
- Droits de préemption : dans la limite d'une valeur du bien de 300.000 €
- Actions en justice : dans la limite de dommages inférieur à 30.000€
- Accidents des véhicules municipaux : dans la limite de la valeur à neuf des véhicules.
- Ligne de trésorerie : dans la limite de 300.000€.

5) Questions diverses

- Désignation d'un délégué au CA de la Maison de Retraite

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'ayant été nommé membre du conseil d'administration de la Maison de Retraite en qualité de conseiller général, il a désigné Mme Agnès NOURY pour le représenter. Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre.

Le conseil municipal désigne M. Marcel RONCERAY comme membre du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite.

- Acquisition de la lame coffre pour le tracteur

Monsieur le Maire présente le devis des Etab LEFEUVRE pour l'achat d'une lame coffre Desvoys pour le tracteur. Montant : 957,60 € HT soit 1146,49 € TTC. Le conseil municipal accepte ce devis.

- Désignation d'un délégué au CNAS et à la sécurité routière

Le conseil municipal désigne M. Jean-Pierre DUPUIS comme délégué au Comité National d'Action Sociale et correspondant sécurité routière.

- Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de fourniture d'une ligne de trésorerie. Il rend compte de la consultation de trois banques :

	Crédit Mutuel	Crédit Agricole	Caisse d'Epargne
Taux	EONIA +0,17%	T4M+0,17%	Euribor 1m+0,13%
Taux pour mois en cours	4,25%	4,2545%	4,49%
Frais de virement	Non	Oui	Oui
Paiement intérêts	Mois suivant	Fin du trimestre	Fin du mois
Seuil de déblocage	10.000€	Pas précisé	Non

Il propose de renouveler le contrat avec le Crédit mutuel. Les principaux éléments en sont : montant maximum : 290 000 €, taux EONIA +0,17%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Heures supplémentaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, pour la bonne marche du service, il est amené à demander aux adjoints techniques d'effectuer des heures supplémentaires, en cas d'arrêts maladie, de vacances ou de formation des agents. Il demande au conseil l'autorisation de rémunérer ces heures supplémentaires, dans la limite d'un quota maximum de 100 heures par an et par agent.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Four à vapeur

Monsieur le Maire rappelle que la sauteuse de la cantine est hors d'usage depuis plusieurs mois : l'ensemble des éléments de cuisson au gaz présente des fuites. De plus le bac de cuisson est à changer. Après consultation de deux fournisseurs, et avis de la responsable de la cantine, il s'avère que l'achat d'un four à vapeur, d'un prix sensiblement identique à celui d'une sauteuse, serait le plus judicieux.

Il présente le résultat de la consultation :

	FCPL	Froid Climat
Modèle de four	Injection directe de vapeur 8 niveaux espacés de 63mm 5047,00€	Production de vapeur par évaporation sur résistances, 7 niveaux espacés de 68mm : 5161,27€
piètement tubulaire	718,00€	764,92€
douchette intégrée	498,00€	incluse
nettoyage automatique	inclus	794,53€
sonde à cœur	incluse	245,47€
porte escamotable	non	inclus
8 bacs pleins	114,00€	93,38€
5 bacs perforés	102,00€	(102,00€)
8 grilles renforcées	83,20€	(83,20€)
8 plaques alu anti-adhésif	119,04€	(119,04€)
Pose et raccordement	376,00€	inclus
TOTAL	7057,24 € HT	6569,28 € HT

Le conseil municipal décide de surseoir à la décision après avoir pris des renseignements auprès d'un professionnel.

- Indemnités du personnel à l'occasion des élections

Monsieur le Maire propose de rémunérer les heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif de la mairie à l'occasion des élections municipales : indemnité forfaitaire pour les agents de cadre A et horaire pour les agents du cadre C.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire rappelle que, lors d'une précédente réunion, le conseil municipal a accepté les conditions de financement de l'effacement des réseaux électriques.

Il présente les modifications apportés par le SDEGM :

- . participation des communes de 4 % du montant des travaux pour frais de maîtrise d'œuvre.
- . possibilité pour les communes de régler la participation par annuités sur 5, 10 ou 15 ans indexées sur la base du TEC 10.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation supplémentaire et décide de régler la totalité en une seule fois.

- Commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le Maire, composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, choisis par l'administration sur une liste de 12 titulaires et 12 suppléants.

Le conseil municipal décide de nommer Madame Noury Agnès, suppléante de Monsieur le Maire, et élabore une liste de 24 personnes, dont 2 domiciliées hors commune :

M. RONCERAY Marcel
M. RENAULT Etienne
M. ROUSSEL Jean-Yves
Mme LEBANSAIS Fabienne
Mme LORIN Véronique

M. RENAULT Yves
M. RIGOLAND Sébastien
M. DINÉ Patrick
Mme GOUIN Cécile
M. GOBÉ Alphonse

Mme LEFEUVRE Patricia
Mme MOREL Martine
M. LORIN Raymond
Mme CLOUARD Josette
M. LECOQ Joseph
Mme GOHIN Annie
Mme GOUGEON Sylvie

Mme COLET Nathalie
Mme LEVARDOIS Annick
M. LERAY Dominique
M. FRELAUT Tony
Mme MY Nathalie
M. MALLE Clément
Mme BOISSEUX Françoise

J-P DUPUIS